



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 23 septembre 2021

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 7

OBJET :

DE-CDE-21-09-1-01) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SNC « LE DOME DE VINCENNES » POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AUX ATELIERS APRES L'ECOLE ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 16 septembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, M. MOULY, M. CAMELOT, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, M. RIBET, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme VERMANT, M. GAGNY, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme GREINER, Mme SERVIAN, Mme THIRIET, Mme DERAY, Mme GAMEIRO RAMAGE.

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le contrat d'affermage portant délégation de service public pour la gestion de l'équipement aquatique du Domaine du Bois ;

Vu le projet de convention entre la Caisse des écoles et la Société en Nom Collectif « Le Dôme de Vincennes » relative à la mise à disposition du centre aquatique, applicable du 25 septembre 2021 au 31 août 2022 ;

Considérant l'organisation d'activités sportives par les accueils de loisirs et les ateliers après l'école notamment la natation et les activités aquatiques ;

Considérant la nécessité de formaliser les modalités de mise à disposition du centre aquatique dans un cadre conventionnel pour la réalisation de ces activités ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention de mise à disposition du centre aquatique de Vincennes par la Société en Nom Collectif « Le Dôme de Vincennes » applicable du 25 septembre 2021 au 31 août 2022, pour les ateliers après l'école et les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE III : La dépense sera prélevée sur les crédits à l'article et chapitre correspondants du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente
Signé